

Fusion des métiers OPS et Video

Pour la Cgt c'est non !

Le 18 juin dernier la direction soumettait aux OS représentatives un projet de fusion des métiers de Technicien vidéo et d'OPS incluant aussi l'Infographie et la Mise en Image en vue de créer une sorte de cadre technique opérationnel polyvalent dénommé le Chargé d'Exploitation Audiovisuel (CEA).

Une polyvalence au détriment de la qualité

Après réflexion et consultation de nombreux OPS et Vidéos du réseau régional de France 3, il nous apparaît que cela ne répond pas au souhait d'évolution des techniciens contrairement à ce que prétend la direction.

Lors de la réunion du 3 juillet, la CGT a exposé sa position, considérant que cet empilement de tâches ne pourra se faire qu'au détriment de la qualité alors que nos activités de productions et de fabrication de contenus nécessitent plus que jamais un haut niveau d'exigence qualitative.

Polyvalence ou expertise métier ?

La direction tente d'appâter les organisations syndicales en proposant un positionnement en groupe 6 de cette nouvelle fonction. Elle met également en avant dans son document explicatif le fait que « *l'expertise devient incontournable pour garantir la qualité du produit et la création de valeur ajoutée.* »

De quelle expertise parle-t-on ? Pour la CGT, les techniciens qui feraient le choix de rester sur leur métier de base seront les véritables experts dans leur cœur de métier. *A contrario*, une pratique professionnelle trop occasionnelle des différentes activités du CEA engendrera *in fine* une perte d'expertise des salariés. Ainsi la polyvalence deviendrait l'expertise métier ?

Une contradiction que la direction a bien du mal à justifier.

De plus, les salariés qui accepteraient de basculer sur cette nouvelle fonction de technicien couteau suisse, qu'ils viennent du groupe 4, 5S ou du 6S, ne bénéficieraient que d'un repositionnement fonctionnel classique en groupe 6. Une bien maigre récompense pour maîtriser 4 métiers !

Pour une évolution maîtrisée des métiers

Pour la CGT, l'encadrement des pratiques professionnelles via les accords compétences complémentaires vise à donner un cadre stable pour les salariés afin d'éviter les pratiques sauvages et fourre-tout. Il nous semble donc nécessaire d'aller au bout de la démarche de mise en place de ces compétences complémentaires avant de tirer des conclusions hâtives et en réglant au préalable tous les problèmes d'application de l'accord UCC du réseau régional. Ce dernier n'est même pas encore appliqué complètement qu'il faudrait passer à autre chose ?

Si quelques salariés souhaitaient quand bien même pratiquer des multi-compétences, les outils actuels (Unités de Compétences Complémentaires) le permettent déjà.

Il faut laisser suffisamment de temps à l'application des accords compétences complémentaires afin de mener à bien une évaluation et éventuellement d'engager des mesures correctives. La négociation de l'accord global sur les compétences complémentaires doit le permettre à terme.

Et d'autres solutions existent. La CGT a demandé par exemple que soit étudiée, sur

chaque site, la possibilité de créer, par redéploiement, un poste d'infographiste à part entière là où il n'existe pas. Des passerelles vers les fonctions de Chargé de Réalisation voire de Cadre Technique de Réalisation (CTR) peuvent être des pistes intéressantes à étudier dans le cadre de l'objectif d'augmenter par trois la production des programmes régionaux.

Les nouvelles régies, destructrices d'emploi ?

Enfin, le plus grand flou règne sur l'organisation du travail à venir dans les nouvelles régies régionales de diffusion et de fabrication du type de celles en cours d'installation à Rouen, Reims et Nancy. Nous demandons à la direction de clarifier ses intentions devant les Instances Représentatives du Personnel sur les projets de renouvellement de régie du réseau régional en précisant les incidences sur les organisations du travail et l'emploi.

L'implantation des nouvelles régies doit se faire avec tous les salariés exploitants, la CGT y veillera et rappelle à la direction que tout projet de modification de nos

organisations doit être réalisé sous l'égide de l'accord QVT en associant les personnels concernés.

Pourquoi tant d'empressement ?

En fin de réunion, alors même qu'aucun texte d'accord n'a été transmis, le directeur du dialogue a osé proposer d'envoyer un projet d'accord aux organisations syndicales pour signature ! Un empressement assez inédit qui témoigne d'un besoin urgent de montrer à l'extérieur de l'entreprise combien cette direction est capable de faire bouger les lignes de la polyvalence.

Pour la CGT il est hors de question de laisser exploser nos métiers de cette manière, surtout que la direction a bien précisé que les postes d'OPS et Vidéos vacants à venir seraient sûrement repositionnés sur cette nouvelle fonction. Un volontariat qui va donc se transformer bien vite en un ultimatum pour pouvoir bénéficier d'une mobilité ou d'un recrutement. La CGT appelle les techniciens à réagir et n'exclut pas d'appeler à la mobilisation.

Paris, le 4 juillet 2018